

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 20 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi vingt septembre, à 19h 45, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

- **Etaient présents** : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Sabine PERNEE, Adrien DURON, Nicolas DUBAUX. Gilles MICHEL
Absente excusée : Vanessa DEMOULIN,
- **Secrétaire de séance** : Jean-Pierre FOUCART

- **Lecture et approbation** du compte rendu du 22 juin 2021.

- **Demande** de Mr le Maire d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le partage de la taxe foncière de la Zone de l'Omois : 40% pour la CARCT et 60% pour la commune d'Etrépilly.
- **Demande** de Mr le Maire d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le paiement de 1500€ suite à la décision de justice (affaire Consorts Pillière)

.....

- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence des eaux pluviales vers la CARCT.
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal approuve le report des taux de la taxe d'aménagement fixés pour 2021 à :
1% sur la zone industrielle de l'Omois et 4% sur la Commune d'Etrépilly
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal approuve le partage de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties à 40% pour la CARCT et 60% pour la Commune d'Etrépilly.
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal approuve le remboursement des sommes suivantes à Jean-Pierre Polin :
 - 34.70€ pour l'achat de lampions et bougies.
 - 37.25€ pour l'envoi de lettres recommandées aux consorts Pillière
 - 37.25€ pour l'envoi de lettres recommandées aux consorts Pillière
 - 7.45€ pour l'envoi de lettres recommandées à Maitre Ferrand (Consorts Pillière)
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société GRENKE concernant la location sur 63 mois d'un photocopieur au cout mensuel de 40€.
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de la société PYT pour insonoriser phonétiquement le plafond de la salle des fêtes au cout de 4800€ subventionné par l'Etat (DETR) à 50%.

- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer une modification d'ouverture de crédit budgétaire nécessaire à l'opération de l'achat du faux plafond chez PYT.
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acheter un réfrigérateur pour la Mairie.
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal (sauf Madame Lejeune qui ne prend pas part ni aux débats, ni au vote) autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement de 1500€ en application des dispositions de l'article L761-1 du code de la justice administrative.

INFORMATIONS DIVERSES

1. **Affaire des Consorts Pillière.** Monsieur le Maire évoque le fait que le procès au tribunal administratif d'Amiens concernant un certificat d'urbanisme a été perdu par la Commune.
Rappel des faits : la commune a donné un avis négatif en 2019 au certificat d'urbanisme des terrains cadastrés (A315 et A579) situés à moins de 50 m (Périmètre de 50m du règlement sanitaire) de l'exploitation de la EARL Pilliere.
 Les consorts Pilliere ont contesté auprès du tribunal cet avis. La commune ayant perdu le procès, celle-ci est contrainte par respect du jugement de donner un avis favorable au certificat d'Urbanisme.
 Elle est aussi condamnée, par ce même jugement, à verser la somme de 1500€ .
2. **Actes notariés** pour achat de terrain Dunois et Lemistre (rue de l'Eglise) toujours en cours.
 Idem pour les 3 terrains chemin de Saint Robert
3. **3 permis de construire** ont été délivrés pour le chemin de Saint Robert.
4. **Trottoir** rue de l'église. Opération est terminée. Le terrassement et le mur ont été réalisés par nos 2 adjoints Mrs Foucart et Viallt. Le revêtement (enrobé) et la pose ont été fournis gracieusement par la société Génard.
5. **Monsieur le Maire** indique que l'assainissement de la commune n'est plus prioritaire. Une réflexion au sein de la Régie d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération semble se diriger vers un assainissement mixte. A suivre..
6. **Cimetière** : L'ossuaire est terminé et en fonction. Nous pouvons relever jusqu'à 30 sépultures. La date des travaux pour relever les sépultures n'est pas encore déterminée
 Nous mettons des dalles au sol avec numéros pour repérer les sépultures à reprendre afin de simplifier le travail de la tondeuse.
7. **CAP jeune**. Celui-ci a permis sur les 70 heures de travail effectif de repeindre bon nombre de matériel, de réparer, de tondre, de nettoyer les parterres de fleurs (cout 360€ pour la Commune).
8. **La gouttière** de l'abribus est dégradée par acte de vandalisme et nécessite son remplacement.
9. **La salle des fêtes** a été louée 6 fois depuis que c'est autorisé.

10. Opération brioches au profit des personnes en situation de handicap. (APEI des 2 vallées). Le porte à porte s'effectuera le samedi 16 octobre 2021 à partir de 14h. Sabine et Jean-Luc feront la distribution. Le cout est de 5€ minimum. Un avis de passage sera distribué.

11. Espace vert : Réflexion sur l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse. Monsieur le Maire se demande qui va l'utiliser, sachant que nous n'avons pas d'employés communaux.

12. Projet des travaux ou aménagement pour la Commune : Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de faire des propositions sans tarder pour élaborer les dossiers subventions.

13. Clocher de l'Eglise. Pigeons ? Comment éliminer ce fléau. Il est proposé de mettre des cages pour capturer les pigeons.

14. Chapiteau : Monsieur le Maire doit demander le cout de la location

15. Noël 2021 : le budget est de 25€ par personne.

- 30 personnes âgées,
- 17 enfants de moins de 10 ans et
- 14 jeunes et adolescents de plus de 10 ans.

La formule 2020 sera reconduite.

16. Travaux d'Automne : Il a été retenu le samedi 2 octobre à partir de 9h. Un avis sera distribué. (Espaces verts, nettoyage église, et diverses propositions).

17. Logement communal : Départ du locataire le 15 décembre 2021.

NOTA : Cette réunion a été retardée du fait que nous avons reçu Monsieur le Vice-Président du territoire de la Communauté d'Agglomération de Château Thierry, Jean Luc Magnier. C'est à notre demande que celui-ci est venu présenter au Conseil Municipal le fonctionnement de la CARCT et en particulier le pacte de Gouvernance.

Séance levée : à 21h

Date de la prochaine réunion : Lundi 8 novembre 2021 à 18h 30

Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les Conseillers

Le Maire